



8 rue des métiers  
28190 Courville-sur-Eure  
02 37 23 32 63  
accueil@sirtom-courville.fr  
[www.sirtom-courville.fr](http://www.sirtom-courville.fr)

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du SIRTOM.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans un délais de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 du SIRTOM de Courville sur Eure La Loupe et Senonches a été voté par le comité syndical du SIRTOM le 05 mars 2026. Il peut être consulté sur simple demande dans les locaux du SIRTOM.

Ce budget a été réalisé sur la base des orientations budgétaires présentées au comité syndical le 13 Janvier 2026 (et dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui a donné lieu à débat). Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour rappel, l'affectation des résultats du compte administratif 2025, l'affectation des reports (les crédits d'investissement engagés mais non mandatés en 2025 faisant l'objet d'un report de crédit en 2026) seront réalisés dès le budget primitif. Aucun budget supplémentaire ne sera réalisé. Des décisions modificatives pourront être réalisées pour modifier des inscriptions dans le courant de l'année.

# SYNTHESE DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026

Le Budget primitif du SIRTOM s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 6 883 097.01 €
- Section d'investissement : 2 093 293.80 €

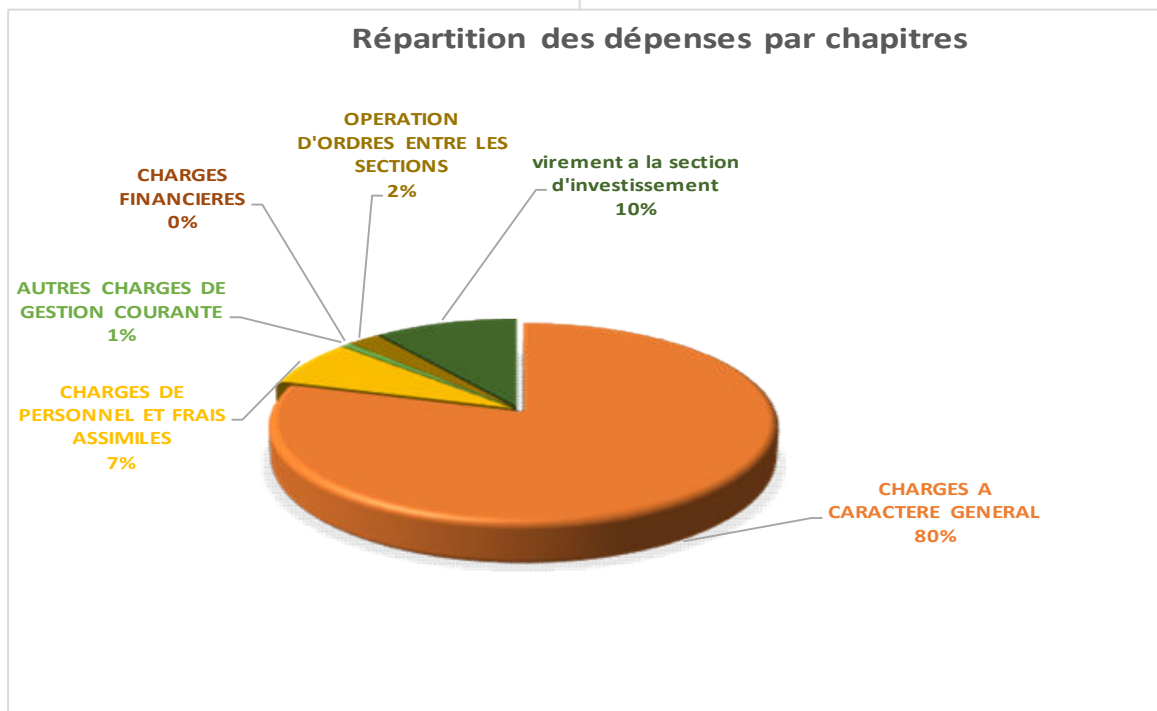
## Section de fonctionnement

### 1. Les dépenses de fonctionnement

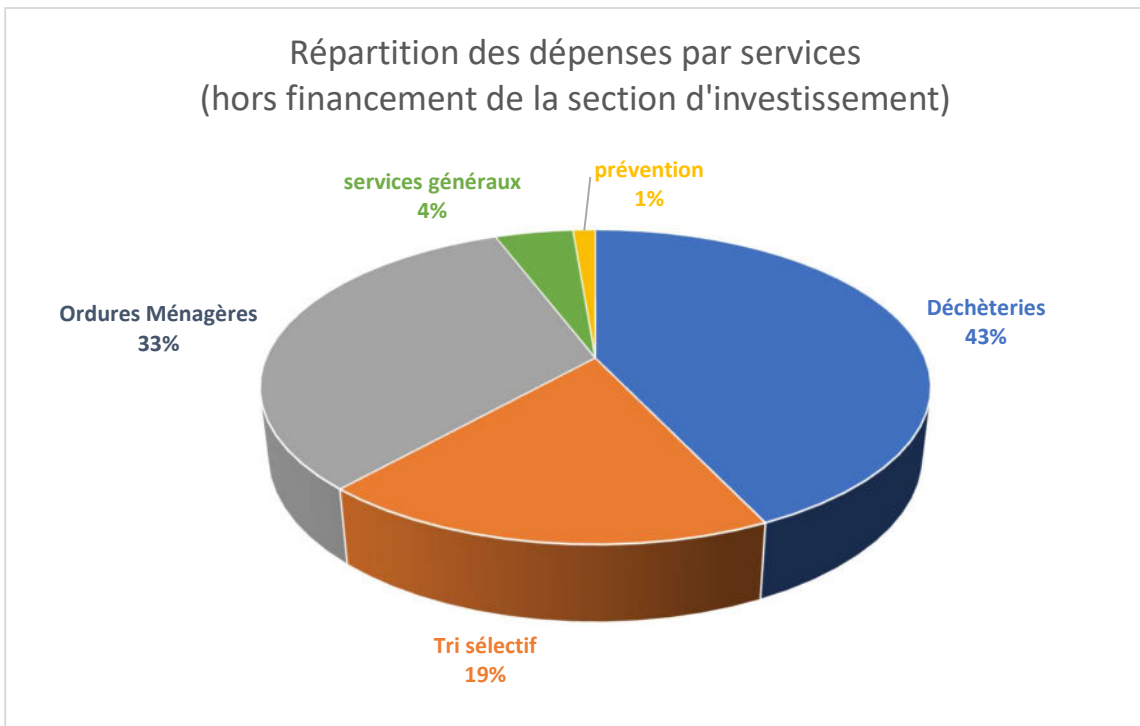
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des locaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les intérêts des emprunts à payer.

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 6 025 794.62 € dont 9% pour les charges de personnel et 84% pour les contrats de prestations relatifs à la collecte et au traitement des déchets pris en charges par le SIRTOM.

		BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 236 300.00 €	3 550 184.62 €	5 476 700.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	482 120.00 €	355 670.48 €	501 200.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 593.52 €	27 546.69 €	47 732.95 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 000.00 €	368.56 €	61.64 €
42	OPERATION D'ORDRES ENTRE LES SECTIONS	122 204.78 €	108 023.64 €	157 302.42 €
23	virement a la section d'investissement	1 000 000.00 €	- €	700 000.00 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS	100.00 €	- €	100.00 €
		<b>6 877 318.30 €</b>	<b>4 041 793.99 €</b>	<b>6 883 097.01 €</b>



## Répartition des dépenses par services (hors financement de la section d'investissement)



### Éléments d'explication des dépenses prévues

- **Bilan 2025**

Entre 2024 et 2025 les dépenses de fonctionnement sont globalement restées stables -0.06% principalement dû à la diminution des déchets collectés qui compensent les augmentations liées aux charges de personnel et aux révisions de prix des contrats de prestations.

#### **Déchèteries**

La production de déchets des déchèteries est en diminution par rapport à 2024 (-1%) avec :

- Une augmentation sur la déchèterie de Courville (+5%)
- Une diminution sur les déchèteries de Saint Eliph (-4%), Senonches (-3%), et Lamblore (-4%).

On note également une disparité d'évolution des tonnages en fonction des flux avec :

- Une augmentation pour les gravats (+24%), la ferraille (+13%) et les cartons (+8%)
- Une diminution de 8% pour les encombrants et les végétaux

#### **Collectes**

Après de forte variation en 2022 suite aux changements des collectes, les tonnages d'ordures ménagères (-0.6 %) et de déchets recyclables (+0.3%) sont stables.

Les tonnages de verre augmentent +2% (après une baisse de 10% en 2 ans).

Le renforcement de la communication et de la collecte sur le verre reste un enjeu pour 2026.

- **Prévisions 2026**

- Dépenses :
  - Pas de changement dans les coûts unitaires des prestations liées à la convention de coopération (incinération, transfert) mais augmentation à prévoir à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2027 ainsi que les années suivantes ;
  - Augmentation de la TGAP : l'augmentation de TGAP devrait se situer entre 20 000 € et 30 000€ ;
  - Les couts unitaires de collecte et traitement devrait être plutôt stables (de -2% à +2% en fonction des contrats) ;
  - Suite au renouvellement du marché : augmentation des coûts de collecte du verre (+9 000€)
  - Suite au renouvellement du marché : augmentation des coûts de tri (+ 13 000 €) ;
  - Augmentation des charges de personnel (+ 70 000€)
  - Surtaxe éventuelle sur la TGAP à l'enfouissement +5 €/t sur une partie des tonnages enfouis (+ 10 000 €) ;
  - Amortissement des travaux en cours (27 000 € en 2026) ;
  - Diminution de la TVA sur certain poste de dépenses (-60 000€)

- Structure du personnel :

Compte tenu du besoin de structuration de l'équipe d'agent d'accueil en déchèteries, un 6<sup>ème</sup> agent a été recruté au 1<sup>er</sup> Mars 2025 portant ainsi les effectifs du SIRTOM à 9 agents répartis de la manière suivante :

- 4 titulaires temps plein
- 4 contractuels temps plein
- 1 contractuel à temps partiel 50%

La nouvelle organisation a porté les charges de personnel à 9% des dépenses réelles de fonctionnement du SIRTOM en 2025.

Les évolutions notables en charges de personnel pour 2026 sont :

- Recrutement d'un agent à temps plein pour assurer le remplacement d'un agent à temps partiel indisponible ainsi que le renfort de l'équipe en place,
- Evolutions des salaires liés au contexte réglementaires (taux cotisation, avancement échelon...)
- Accueil d'une à deux personnes en service civique dans l'année,
- Accueil de personne réalisant des travaux d'intérêt général
- Budgétisation d'un sixième agent d'accueil en déchèterie pour faire face aux évolutions des déchèteries.

Il est ainsi estimé une augmentation de l'ordre de 20% des charges de personnel, représentant environ 7 % des dépenses prévisionnelles du SIRTOM sur l'exercice 2026.

Structure / gestion de la dette

Le SIRTOM possède actuellement un emprunt lié au projet de dotation en bacs pour les ordures ménagères (emprunt à taux fixe sur 10 ans, à hauteur de 350 000 € (échéance 2026)).

## 2. Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes réelles pour le SIRTOM :

- Les impôts locaux (TEOM) (chap 73)
- Les subventions des éco-organismes (chap 74)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies (chap 70)

La fiscalité

L'impôt perçu par le SIRTOM est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle est appliquée sur la taxe foncière sur le bâti.

Le taux de la TEOM pour 2026 est de **13.8% (taux stable depuis 2022)**

**La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentera en moyenne 134.14 € par habitant pour 2026.**

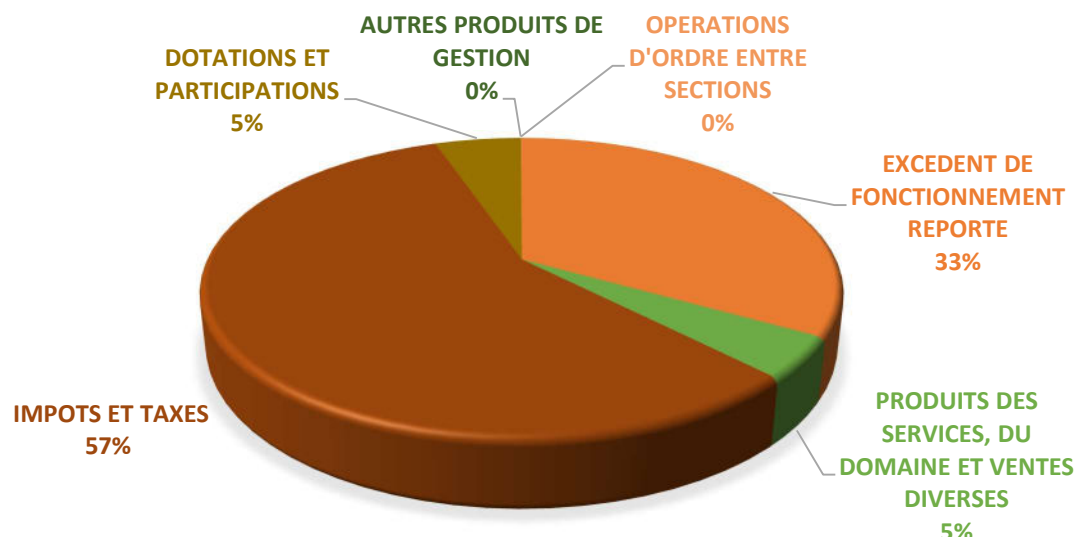
Les subventions des éco-organismes

Le SIRTOM ne perçoit pas de dotations de l'Etat. Il perçoit des aides des éco-organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets dans le cadre de la filière de responsabilité élargie du producteur. Le montant de ces subventions est estimé à 360 000 € pour 2026.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

		BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 403 959.68 €	2 403 959.68 €	2 282 360.89 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 500.00 €	826.00 €	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	266 100.00 €	357 838.81 €	305 700.00 €
731	IMPOTS ET TAXES	3 851 679.77 €	3 860 657.06 €	3 931 957.27 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	350 000.00 €	685 548.54 €	360 000.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	4.00 €	12 249.94 €	4.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 074.85 €	3 074.85 €	3 074.85 €
		<b>6 877 318.30 €</b>	<b>7 324 154.88 €</b>	<b>6 883 097.01 €</b>

## RÉPARTITION DES RECETTES PAR CHAPITRES



### Éléments d'explication des recettes prévues

- **Bilan 2025**

Excédent de la section de fonctionnement 2025 : **3 282 360.89 €** (2 803 959.68 € en 2024)

Entre 2024 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3% principalement suite à des remboursements exceptionnels et à l'augmentation des subventions des éco-organismes.

- **Prévisions 2026**

La recette de revente des matériaux est stable malgré le nouveau marché de vente des matériaux qui devait être plus avantageux (diminution des tonnages recyclés, prix plancher quasi toute l'année) – peu d'augmentation prévisible sur 2026.

La revalorisation des bases d'impositions est annoncée à 0,8% (+30 000€).

**Au global, les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent devraient augmenter de 50 000 €.**

### 3. Synthèse de la section de fonctionnement du budget par services

	Déchèteries	Tri selectif	Ordures ménagères résiduelles	service généraux (incluant la prévention et la communication)	Total
<b>Total dépenses</b>	<b>3 304 789.28</b>	<b>1 155 938.66</b>	<b>2 014 923.44</b>	<b>407 445.63</b>	<b>6 883 097.01</b>
Haut Quai	692 006.72				692 006.72
collecte		525 938.66	844 923.44		1 370 862.10
Transport	700 000.00	80 000.00	170 000.00		950 000.00
Traitement	1 262 782.56	550 000.00	1 000 000.00		2 812 782.56
affectation dépenses investiss	650 000.00			50 000.00	700 000.00
<b>Total recettes</b>	<b>63 200.00</b>	<b>423 000.00</b>	<b>179 500.00</b>	<b>3 078.85</b>	<b>668 778.85</b>
Eco-organisme	30 000.00	330 000.00			360 000.00
Vente matériaux	27 000.00	93 000.00			120 000.00
Redevance spécial	6 000.00		179 500.00		185 500.00
recettes exceptionnelles	200.00			3 078.85	3 278.85
<b>Bilan avant reprise excédent</b>	<b>- 3 241 589.28</b>	<b>- 732 938.66</b>	<b>- 1 835 423.44</b>	<b>- 404 366.78</b>	<b>- 6 214 318.16</b>
reprise Excédent	1 190 553.24	269 189.71	674 104.31	148 513.63	2 282 360.89
<b>Besoin de financement par la TEOM</b>	<b>- 2 051 036.04</b>	<b>- 463 748.95</b>	<b>- 1 161 319.13</b>	<b>- 255 853.15</b>	<b>- 3 931 957.27</b>

## Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

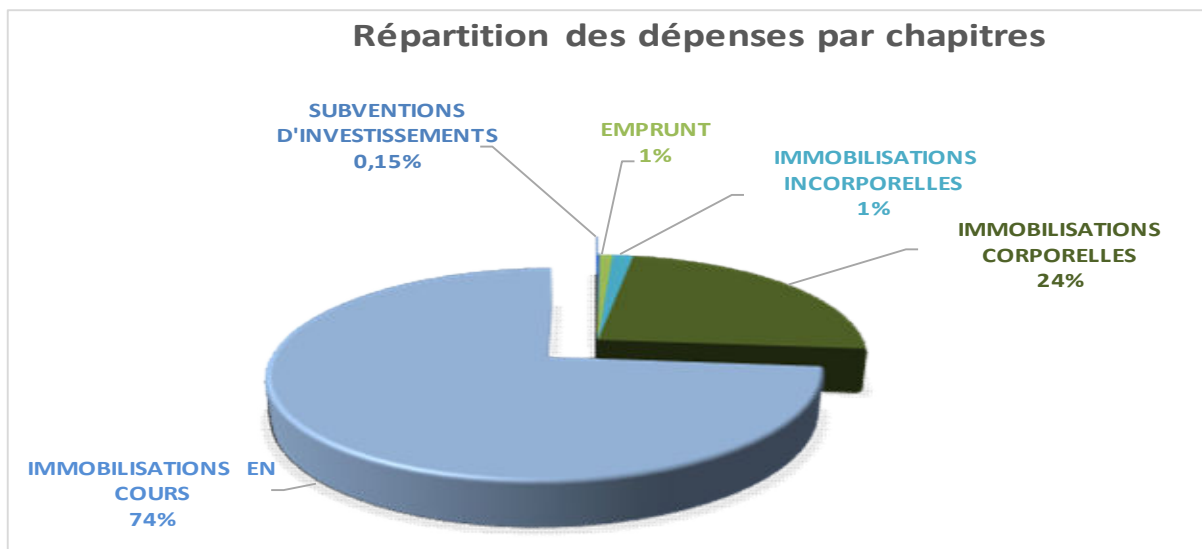
Le budget d'investissement du SIRTOM regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

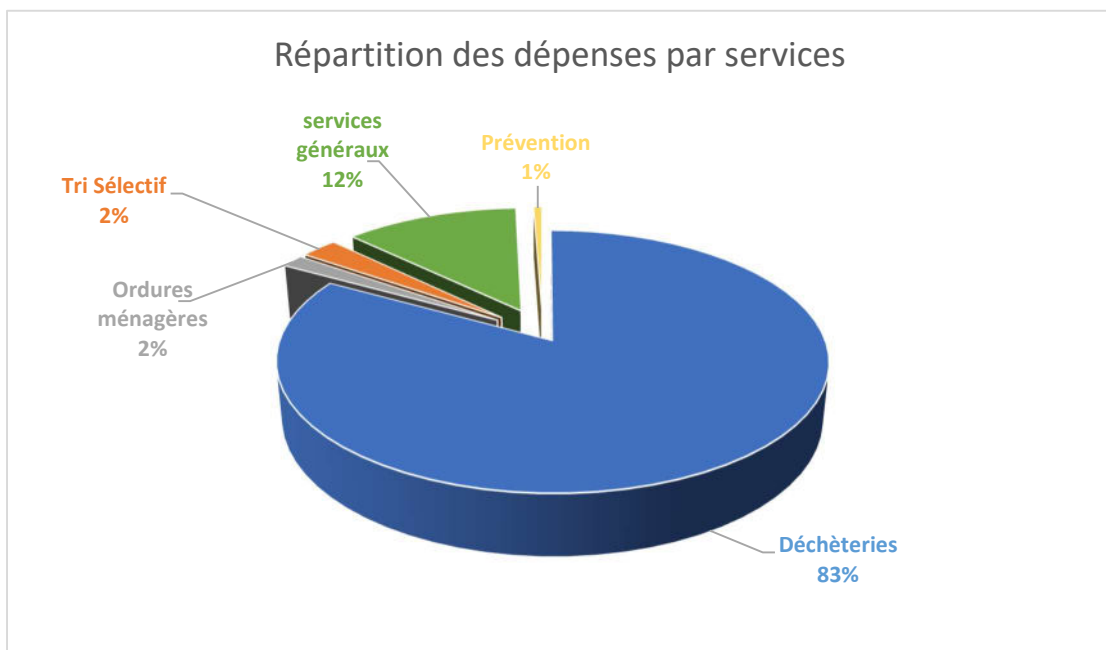
### 1. Les dépenses d'investissement

		BP 2025	CA 2025	BP 2026
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	3 074,85 €	3 074,85 €	3 074,85 €
<b>16</b>	<b>EMPRUNT</b>	36 269,60 €	36 269,40 €	18 257,29 €
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	77 000,00 €	63 338,69 €	30 000,00 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	766 297,92 €	528 786,91 €	501 961,66 €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	950 000,00 €	11 000,00 €	1 540 000,00 €
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>	100 000,00 €	50 000,00 €	- €
		1 932 642,37 €	692 469,85 €	2 093 293,80 €

**Répartition des dépenses par chapitres**



**Répartition des dépenses par services**



## Éléments d'explication des dépenses prévues

### Investissements prévus courants 2026

#### Investissements courants

Les investissements courants sur 2026 pourront être autofinancés sans recours à l'emprunt :

- composteurs (8 000 €),
- colonnes d'apports volontaires pour la collecte du verre (30 000€),
- compléments en bacs roulants (30 000€)
- remplacement véhicule actuel (50 000€)
- chargeur (150 000 €)
- Transpalette (3 000 €)

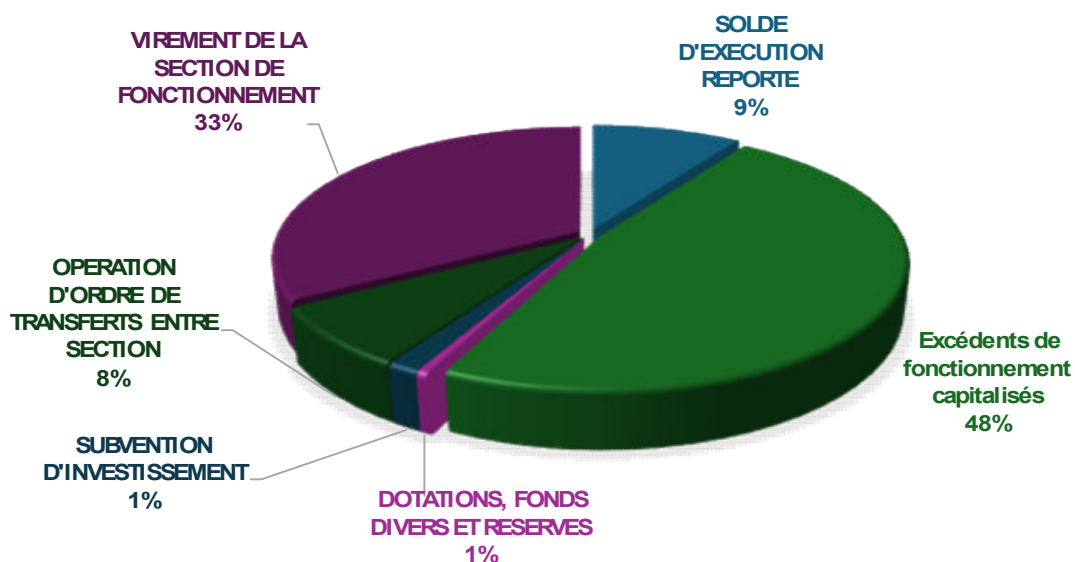
#### Investissement exceptionnel.

Aménagement des déchèteries (agrandissement, réhabilitation) et création du siège social du SIRTOM seront financés en autofinancement.

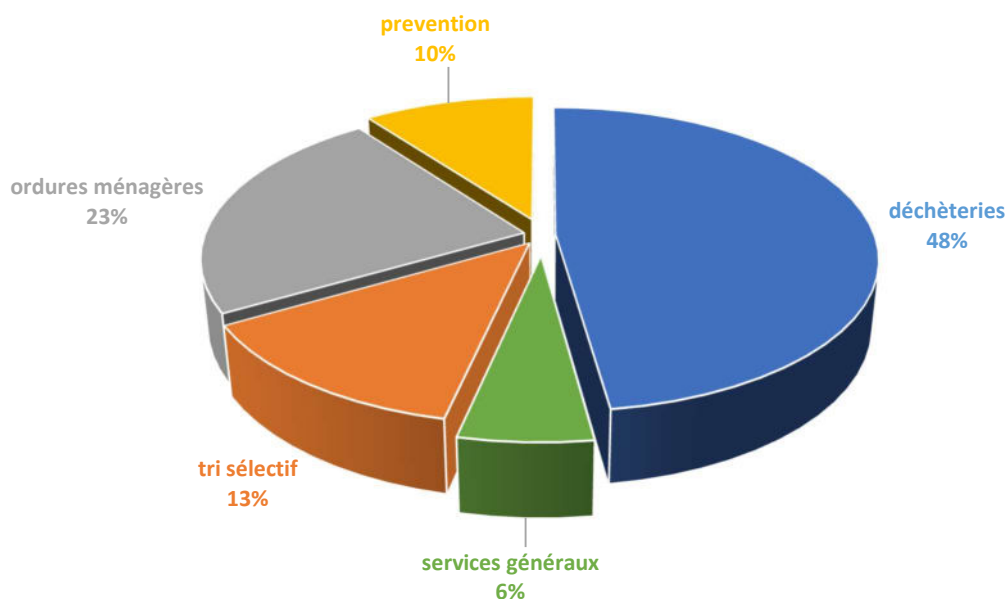
## 2. Les recettes d'investissement

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	370 511,45 €	370 511,45 €	195 991,38 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 926,14 €	9 926,14 €	10 000,00 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	30 000,00 €		30 000,00 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	122 204,78 €	108 023,64 €	157 302,42 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 000 000,00 €		700 000,00 €
	<b>1 932 642,37 €</b>	<b>888 461,23 €</b>	<b>2 093 293,80 €</b>

### Répartition des recettes par chapitre



### Répartition des recettes par services (hors affectation de la section de fonctionnement)





8 rue des métiers  
28190 Courville-sur-Eure  
02 37 23 32 63  
accueil@sirtom-courville.fr  
[www.sirtom-courville.fr](http://www.sirtom-courville.fr)

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du SIRTOM.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans un délais de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 du SIRTOM de Courville sur Eure La Loupe et Senonches a été voté par le comité syndical du SIRTOM le 05 mars 2026. Il peut être consulté sur simple demande dans les locaux du SIRTOM.

Ce budget a été réalisé sur la base des orientations budgétaires présentées au comité syndical le 13 Janvier 2026 (et dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui a donné lieu à débat). Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour rappel, l'affectation des résultats du compte administratif 2025, l'affectation des reports (les crédits d'investissement engagés mais non mandatés en 2025 faisant l'objet d'un report de crédit en 2026) seront réalisés dès le budget primitif. Aucun budget supplémentaire ne sera réalisé. Des décisions modificatives pourront être réalisées pour modifier des inscriptions dans le courant de l'année.

# SYNTHESE DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026

Le Budget primitif du SIRTOM s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 6 883 097.01 €
- Section d'investissement : 2 093 293.80 €

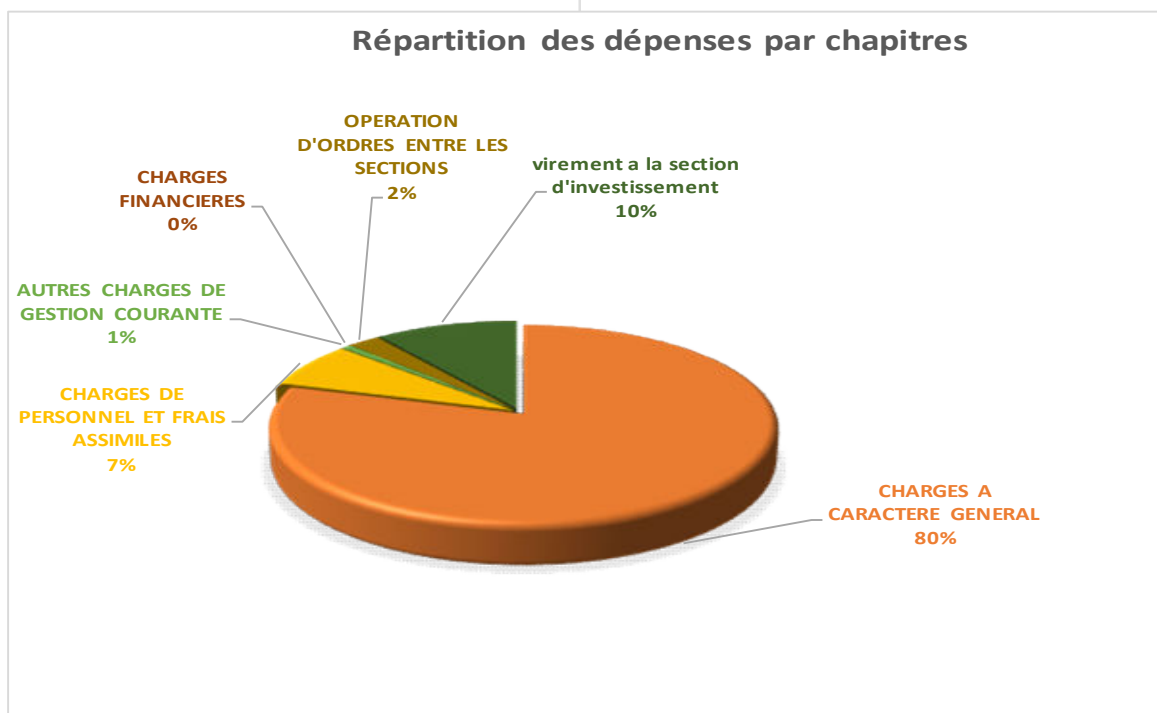
## Section de fonctionnement

### 1. Les dépenses de fonctionnement

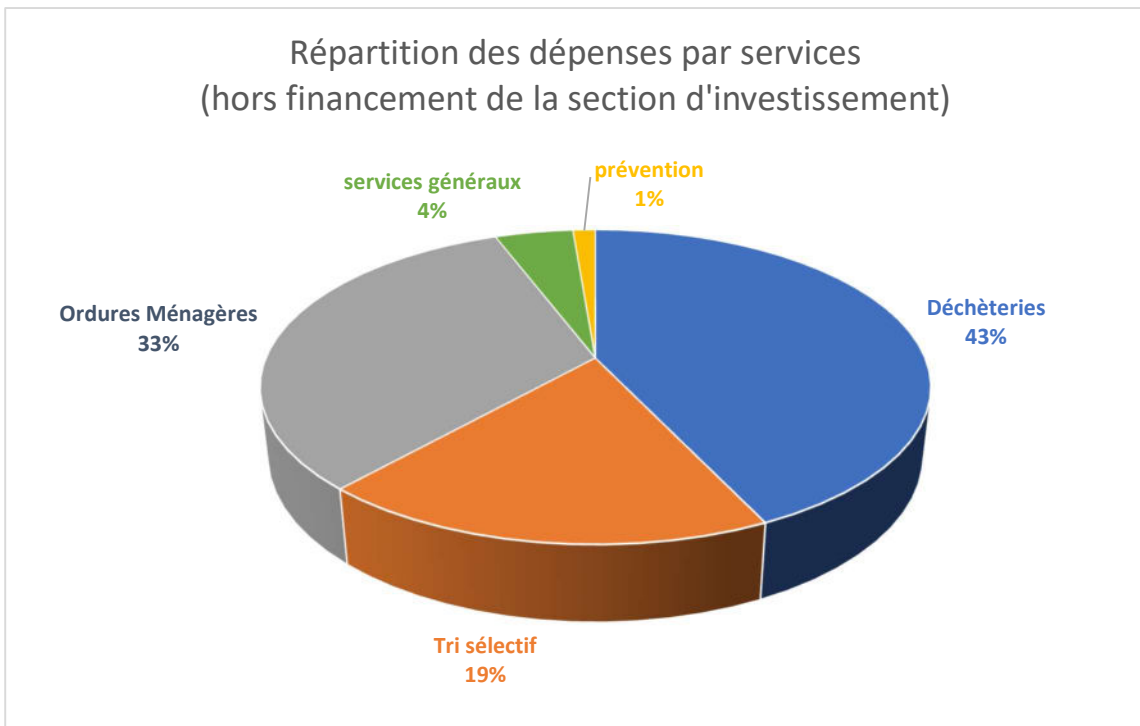
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des locaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les intérêts des emprunts à payer.

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 6 025 794.62 € dont 9% pour les charges de personnel et 84% pour les contrats de prestations relatifs à la collecte et au traitement des déchets pris en charges par le SIRTOM.

		BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 236 300.00 €	3 550 184.62 €	5 476 700.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	482 120.00 €	355 670.48 €	501 200.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 593.52 €	27 546.69 €	47 732.95 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 000.00 €	368.56 €	61.64 €
42	OPERATION D'ORDRES ENTRE LES SECTIONS	122 204.78 €	108 023.64 €	157 302.42 €
23	virement a la section d'investissement	1 000 000.00 €	- €	700 000.00 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS	100.00 €	- €	100.00 €
		<b>6 877 318.30 €</b>	<b>4 041 793.99 €</b>	<b>6 883 097.01 €</b>



## Répartition des dépenses par services (hors financement de la section d'investissement)



### Éléments d'explication des dépenses prévues

- **Bilan 2025**

Entre 2024 et 2025 les dépenses de fonctionnement sont globalement restées stables -0.06% principalement dû à la diminution des déchets collectés qui compensent les augmentations liées aux charges de personnel et aux révisions de prix des contrats de prestations.

#### **Déchèteries**

La production de déchets des déchèteries est en diminution par rapport à 2024 (-1%) avec :

- Une augmentation sur la déchèterie de Courville (+5%)
- Une diminution sur les déchèteries de Saint Eliph (-4%), Senonches (-3%), et Lamblore (-4%).

On note également une disparité d'évolution des tonnages en fonction des flux avec :

- Une augmentation pour les gravats (+24%), la ferraille (+13%) et les cartons (+8%)
- Une diminution de 8% pour les encombrants et les végétaux

#### **Collectes**

Après de forte variation en 2022 suite aux changements des collectes, les tonnages d'ordures ménagères (-0.6 %) et de déchets recyclables (+0.3%) sont stables.

Les tonnages de verre augmentent +2% (après une baisse de 10% en 2 ans).

Le renforcement de la communication et de la collecte sur le verre reste un enjeu pour 2026.

- **Prévisions 2026**

- Dépenses :
  - Pas de changement dans les coûts unitaires des prestations liées à la convention de coopération (incinération, transfert) mais augmentation à prévoir à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2027 ainsi que les années suivantes ;
  - Augmentation de la TGAP : l'augmentation de TGAP devrait se situer entre 20 000 € et 30 000€ ;
  - Les couts unitaires de collecte et traitement devrait être plutôt stables (de -2% à +2% en fonction des contrats) ;
  - Suite au renouvellement du marché : augmentation des coûts de collecte du verre (+9 000€)
  - Suite au renouvellement du marché : augmentation des coûts de tri (+ 13 000 €) ;
  - Augmentation des charges de personnel (+ 70 000€)
  - Surtaxe éventuelle sur la TGAP à l'enfouissement +5 €/t sur une partie des tonnages enfouis (+ 10 000 €) ;
  - Amortissement des travaux en cours (27 000 € en 2026) ;
  - Diminution de la TVA sur certain poste de dépenses (-60 000€)

- Structure du personnel :

Compte tenu du besoin de structuration de l'équipe d'agent d'accueil en déchèteries, un 6<sup>ème</sup> agent a été recruté au 1<sup>er</sup> Mars 2025 portant ainsi les effectifs du SIRTOM à 9 agents répartis de la manière suivante :

- 4 titulaires temps plein
- 4 contractuels temps plein
- 1 contractuel à temps partiel 50%

La nouvelle organisation a porté les charges de personnel à 9% des dépenses réelles de fonctionnement du SIRTOM en 2025.

Les évolutions notables en charges de personnel pour 2026 sont :

- Recrutement d'un agent à temps plein pour assurer le remplacement d'un agent à temps partiel indisponible ainsi que le renfort de l'équipe en place,
- Evolutions des salaires liés au contexte réglementaires (taux cotisation, avancement échelon...)
- Accueil d'une à deux personnes en service civique dans l'année,
- Accueil de personne réalisant des travaux d'intérêt général
- Budgétisation d'un sixième agent d'accueil en déchèterie pour faire face aux évolutions des déchèteries.

Il est ainsi estimé une augmentation de l'ordre de 20% des charges de personnel, représentant environ 7 % des dépenses prévisionnelles du SIRTOM sur l'exercice 2026.

Structure / gestion de la dette

Le SIRTOM possède actuellement un emprunt lié au projet de dotation en bacs pour les ordures ménagères (emprunt à taux fixe sur 10 ans, à hauteur de 350 000 € (échéance 2026)).

## 2. Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes réelles pour le SIRTOM :

- Les impôts locaux (TEOM) (chap 73)
- Les subventions des éco-organismes (chap 74)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies (chap 70)

La fiscalité

L'impôt perçu par le SIRTOM est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle est appliquée sur la taxe foncière sur le bâti.

Le taux de la TEOM pour 2026 est de **13.8% (taux stable depuis 2022)**

**La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentera en moyenne 134.14 € par habitant pour 2026.**

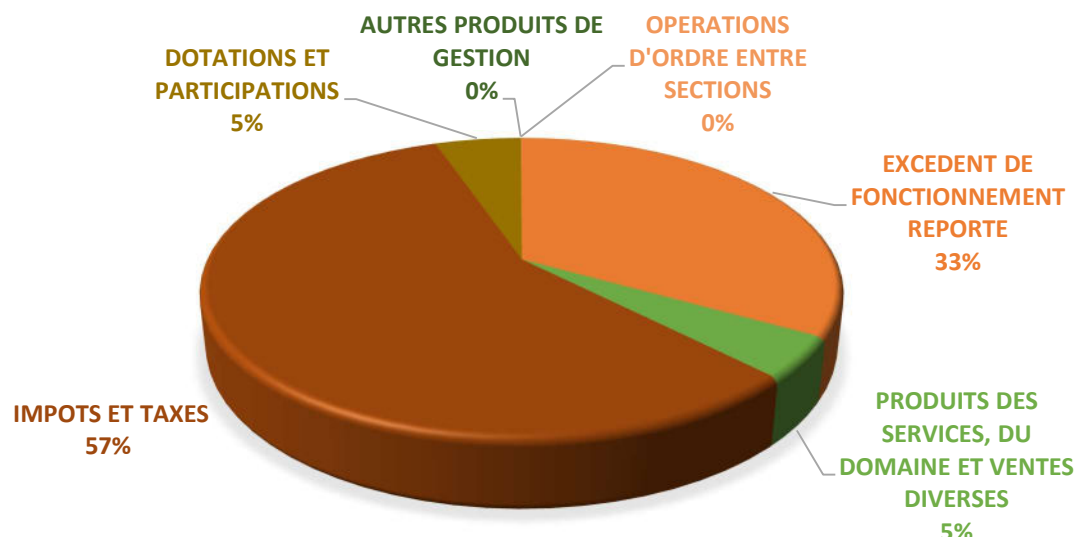
Les subventions des éco-organismes

Le SIRTOM ne perçoit pas de dotations de l'Etat. Il perçoit des aides des éco-organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets dans le cadre de la filière de responsabilité élargie du producteur. Le montant de ces subventions est estimé à 360 000 € pour 2026.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

		BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 403 959.68 €	2 403 959.68 €	2 282 360.89 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 500.00 €	826.00 €	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	266 100.00 €	357 838.81 €	305 700.00 €
731	IMPOTS ET TAXES	3 851 679.77 €	3 860 657.06 €	3 931 957.27 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	350 000.00 €	685 548.54 €	360 000.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	4.00 €	12 249.94 €	4.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 074.85 €	3 074.85 €	3 074.85 €
		<b>6 877 318.30 €</b>	<b>7 324 154.88 €</b>	<b>6 883 097.01 €</b>

## RÉPARTITION DES RECETTES PAR CHAPITRES



### Éléments d'explication des recettes prévues

- **Bilan 2025**

Excédent de la section de fonctionnement 2025 : **3 282 360.89 €** (2 803 959.68 € en 2024)

Entre 2024 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3% principalement suite à des remboursements exceptionnels et à l'augmentation des subventions des éco-organismes.

- **Prévisions 2026**

La recette de revente des matériaux est stable malgré le nouveau marché de vente des matériaux qui devait être plus avantageux (diminution des tonnages recyclés, prix plancher quasi toute l'année) – peu d'augmentation prévisible sur 2026.

La revalorisation des bases d'impositions est annoncée à 0,8% (+30 000€).

**Au global, les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent devraient augmenter de 50 000 €.**

### 3. Synthèse de la section de fonctionnement du budget par services

	Déchèteries	Tri selectif	Ordures ménagères résiduelles	service généraux (incluant la prévention et la communication)	Total
<b>Total dépenses</b>	<b>3 304 789.28</b>	<b>1 155 938.66</b>	<b>2 014 923.44</b>	<b>407 445.63</b>	<b>6 883 097.01</b>
Haut Quai	692 006.72				692 006.72
collecte		525 938.66	844 923.44		1 370 862.10
Transport	700 000.00	80 000.00	170 000.00		950 000.00
Traitement	1 262 782.56	550 000.00	1 000 000.00		2 812 782.56
affectation dépenses investiss	650 000.00			50 000.00	700 000.00
<b>Total recettes</b>	<b>63 200.00</b>	<b>423 000.00</b>	<b>179 500.00</b>	<b>3 078.85</b>	<b>668 778.85</b>
Eco-organisme	30 000.00	330 000.00			360 000.00
Vente matériaux	27 000.00	93 000.00			120 000.00
Redevance spécial	6 000.00		179 500.00		185 500.00
recettes exceptionnelles	200.00			3 078.85	3 278.85
<b>Bilan avant reprise excédent</b>	<b>- 3 241 589.28</b>	<b>- 732 938.66</b>	<b>- 1 835 423.44</b>	<b>- 404 366.78</b>	<b>- 6 214 318.16</b>
reprise Excédent	1 190 553.24	269 189.71	674 104.31	148 513.63	2 282 360.89
<b>Besoin de financement par la TEOM</b>	<b>- 2 051 036.04</b>	<b>- 463 748.95</b>	<b>- 1 161 319.13</b>	<b>- 255 853.15</b>	<b>- 3 931 957.27</b>

## Section d'investissement

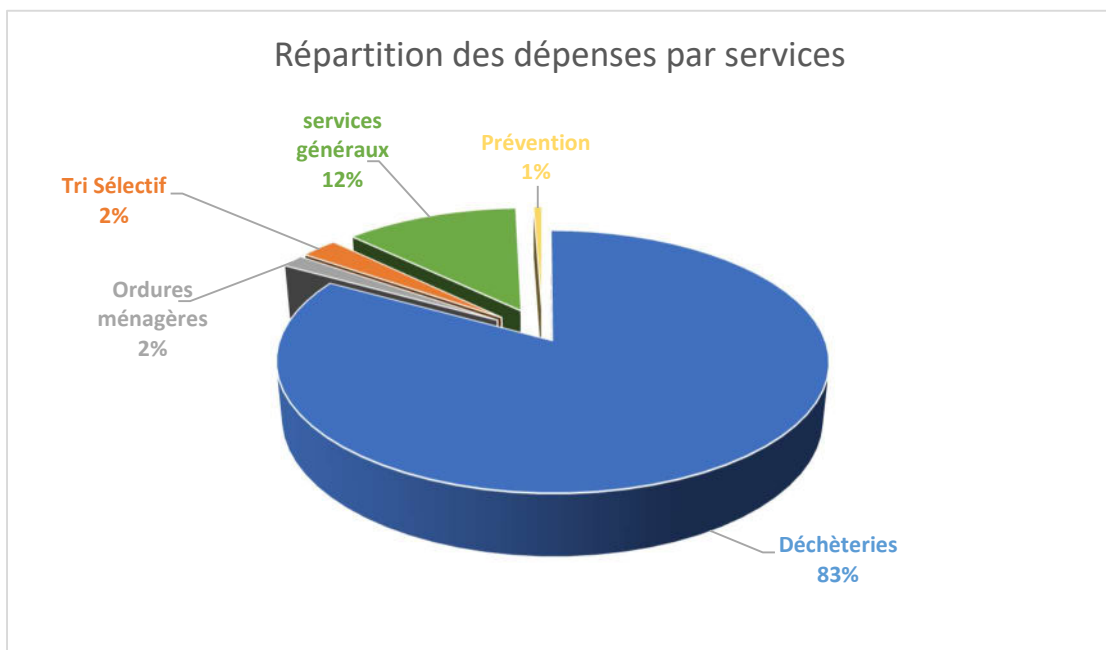
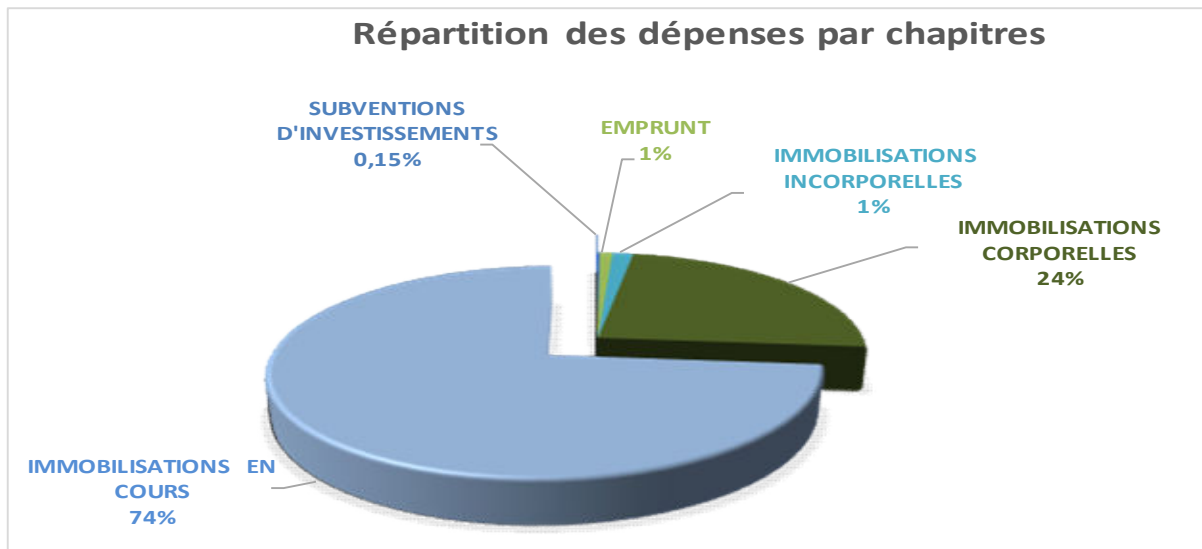
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIRTOM regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

### 1. Les dépenses d'investissement

		BP 2025	CA 2025	BP 2026
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	3 074,85 €	3 074,85 €	3 074,85 €
<b>16</b>	<b>EMPRUNT</b>	36 269,60 €	36 269,40 €	18 257,29 €
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	77 000,00 €	63 338,69 €	30 000,00 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	766 297,92 €	528 786,91 €	501 961,66 €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	950 000,00 €	11 000,00 €	1 540 000,00 €
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>	100 000,00 €	50 000,00 €	- €
		1 932 642,37 €	692 469,85 €	2 093 293,80 €



## Éléments d'explication des dépenses prévues

### Investissements prévus courants 2026

#### Investissements courants

Les investissements courants sur 2026 pourront être autofinancés sans recours à l'emprunt :

- composteurs (8 000 €),
- colonnes d'apports volontaires pour la collecte du verre (30 000€),
- compléments en bacs roulants (30 000€)
- remplacement véhicule actuel (50 000€)
- chargeur (150 000 €)
- Transpalette (3 000 €)

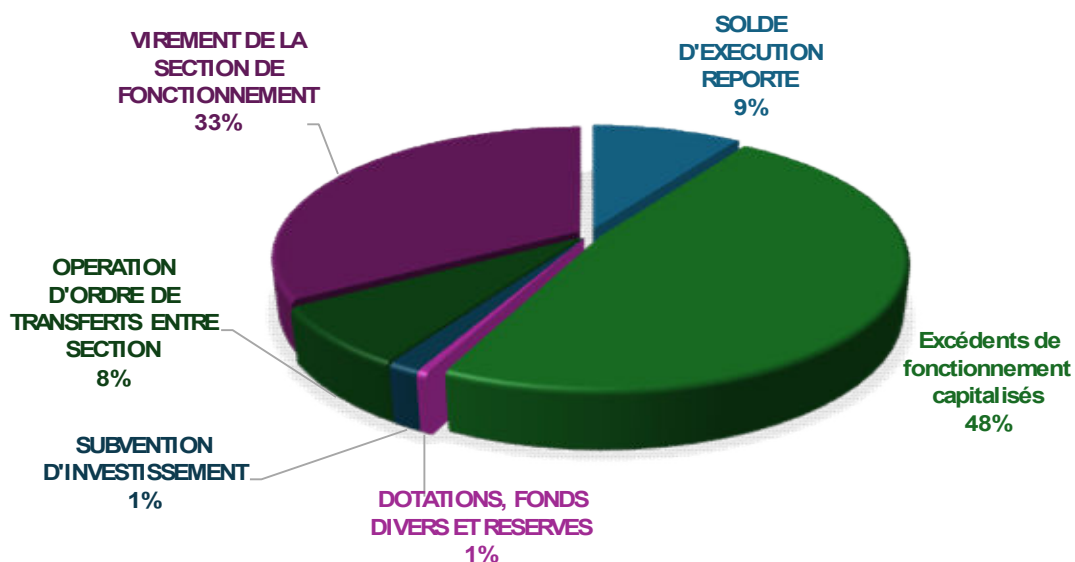
#### Investissement exceptionnel.

Aménagement des déchèteries (agrandissement, réhabilitation) et création du siège social du SIRTOM seront financés en autofinancement.

## 2. Les recettes d'investissement

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	370 511,45 €	370 511,45 €	195 991,38 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 926,14 €	9 926,14 €	10 000,00 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	30 000,00 €		30 000,00 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	122 204,78 €	108 023,64 €	157 302,42 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 000 000,00 €		700 000,00 €
	<b>1 932 642,37 €</b>	<b>888 461,23 €</b>	<b>2 093 293,80 €</b>

### Répartition des recettes par chapitre



### Répartition des recettes par services (hors affectation de la section de fonctionnement)

